

Sur le tarmac, l'excitation se lisait sur tous les visages. Pour la plupart de ces jeunes passagers, il s'agissait d'un premier vol.

Société

Une parenthèse de rêve pour des enfants

À l'aérodrome d'Auxerre-Branches, trente-trois enfants malades, en situation de handicap ou confrontés à des difficultés sociales ont découvert les joies du vol, samedi. Une journée offerte par le Kiwanis Club d'Auxerre avec le concours de pilotes bénévoles.

Le ciel de Branches avait un goût d'espoir, samedi. Pour la 17e édition des baptêmes de l'air organisés par le Kiwanis Club auxerrois, trente-trois enfants ont vécu une expérience peu commune : découvrir les sensations du vol en avion.
Le club service a réuni des jeunes venus d'horizons divers : l'association Maxime+, la section handisport de l'Avenir de Saint-Georges-sur-Baulche, les Petits Larousse de Toucy, le service d'aide sociale à l'enfance du conseil départemental, les IME d'Auxerre et de Vincelles, le Secours populaire ou encore l'association Un combat pour la vie. Des apprentis du BTP-CFA, récompensés pour leur parcours professionnel, faisaient également partie de l'aventure. Sur le tarmac, l'excitation se lisait sur tous les visages. Pour la plupart de ces jeunes passagers, il s'agissait d'un premier vol.

« Tout est petit d'en haut »

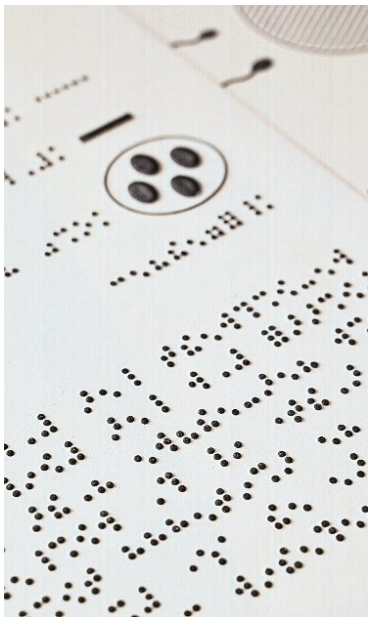
Célia, Mia et Lila ont partagé la même émotion : celle de voir la terre s'éloigner et de découvrir leur région sous un angle inédit. « Maman, j'ai envie de refaire », lançait Célia à son retour. « J'ai eu un peu peur au décollage, après c'était magique, tout est petit d'en haut. » Mia racontait quant à elle : « Il y avait du vent, ça bougeait un peu. » Même enthousiasme chez Lila : « Au début, j'avais peur parce qu'on était haut. Après, c'était bien. On a vu des petites voitures et des petites maisons. »
Des sourires qui résument à eux seuls l'objectif de cette journée. « Cet événement, nous l'organisons depuis plus de quinze ans, rappellent Jean-François Finance et Alain Deriaz, membres actifs du Kiwanis. Nous offrons à ces enfants l'occasion de voler et de voir le monde sous un autre angle. »
« Cette journée ne pourrait exister sans le soutien de l'aérodrome et de l'aéroclub de Branches, qui mettent leurs installations ainsi que les pilotes Justin Saffroy et Thibaut Rousseau gracieusement à notre disposition », souligne François Baulieu, président du Kiwanis d'Auxerre. ●

Handicap

Pour l'inclusion des jeunes déficients visuels

L'AIST 89 (Association interentreprises pour la santé au travail) a procédé à un don d'heures de transcription au profit des jeunes en situation de handicap visuel.

L'AIST 89 (Association interentreprises pour la santé au travail) a procédé à un don d'heures de transcription au profit des jeunes en situation de handicap visuel, accompagnés par le service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (Saas) de l'association des PEP-CBFC.
Un geste qui permettra aux élèves d'accéder plus facilement à des contenus pédagogiques adaptés, notamment en braille. Ils pourront disposer de documents scolaires transcrits, favorisant ainsi leur compréhension et leur autonomie en classe.
« Cette initiative s'inscrit dans la continuité des valeurs portées par l'AIST 89, indique Cécile Rigothier, sa directrice. Elle s'inscrit aussi dans une vision à long terme afin de favoriser l'inclusion des plus jeunes et poser les bases d'une inclusion réussie à l'âge adulte pour l'accès à l'emploi. En permettant aux enfants d'évoluer dans un environnement scolaire adapté et équitable, on leur donne les moyens de construire leur autonomie et leur avenir professionnel. »


Les élèves pourront accéder à des contenus pédagogiques adaptés, notamment en braille.

« Réduire les inégalités »

Un don apprécié du côté du Saaas. « L'accès aux supports éducatifs et pédagogiques est une condition fondamentale pour l'inclusion scolaire précise Aurélien Goumy, chef de service. Cette action permet de réduire les inégalités et d'accompagner concrètement les élèves dans leur parcours. Au-delà de l'aspect matériel, ce don représente un véritable soutien moral pour les familles et les équipes pluridisciplinaires du service, souvent confrontées à un manque de ressources. Il illustre l'importance du partenariat entre les structures locales pour répondre aux besoins spécifiques des publics fragilisés. Permettre à chaque enfant d'apprendre dans les meilleures conditions reste un enjeu majeur, au cœur des valeurs d'inclusion et de solidarité. En souhaitant que d'autres initiatives similaires se produisent. » ●



À noter

Spectacle. Des collégiens de Vermenton sur la scène du théâtre, ce soir. Les élèves de la section arts du cirque du collège André-Leroi-Gourhan de Vermenton, accompagnés de la chorale de l'établissement, présentent leur spectacle *En route pour la lecture* aujourd'hui, à 19 h 30, au théâtre d'Auxerre. Entrée libre.

Trafic

Rue Colonel-Rozanoff. Jusqu'au 30 juin, le stationnement est interdit, rue Colonel-Rozanoff, sur 20 mètres en amont et en aval de l'entrée de la cuisine centrale.

Rue Héric. Jusqu'au 19 juin, la circulation et le stationnement sont interdits, rue Héric, de la rue du Moulin-du-Président jusqu'à l'avenue Bourbotte. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains (en fonction des besoins de l'entreprise).

Rue Charles-Lepère. Jusqu'au 10 juin, de 7 h 30 à 17 heures, la circulation des véhicules est interdite entre la place Charles-Lepère et la place des Cordeliers dans les deux sens de circulation. La circulation sera possible sur la pause méridienne et le soir. Le service pourra stationner ses véhicules à proximité du chantier.

Rue Paul-Doumer. Jusqu'au 30 juin, le stationnement est interdit, rue Paul-Doumer. La circulation piétonne est perturbée.

Rue Clément-Ader. Jusqu'au 19 juin, le stationnement des véhicules est interdit sur la zone de travaux, rue Clément-Ader, de la rue Hubert-Fabureau jusqu'à l'avenue Haussmann. La circulation est perturbée et, si nécessaire, alternée. Et le 15 juin la circulation est interdite, rue Clément-Ader, de la rue Hubert-Fabureau jusqu'à l'avenue Haussmann. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

YR